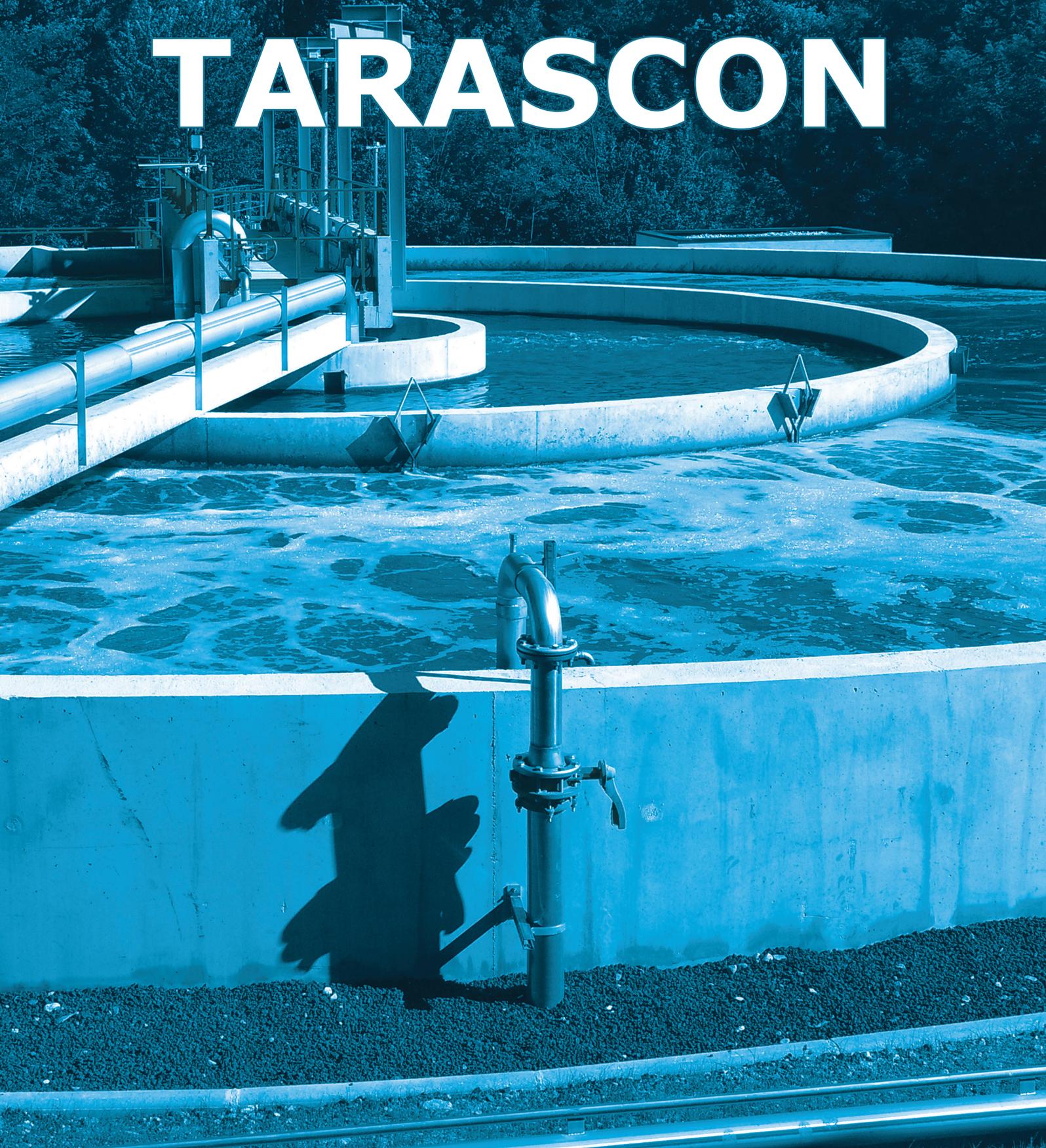




STATION D'ÉPURATION DU BASSIN DE TARASCON





La station d'épuration du bassin de Tarascon sur Arège plus écologique, officiellement en service

D'UNE CAPACITÉ DE TRAITEMENT ÉQUIVALENTE À 12 200 HABITANTS, LA NOUVELLE STATION D'ÉPURATION DU BASSIN DE TARASCON RÉPONDRA AUX NOUVELLES NORMES ENVIRONNEMENTALES EN TRAITANT L'AZOTE ET LE PHOSPHORE, AVEC UN BÉNÉFICE CONSÉQUENT POUR LE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE ET POUR LE MILIEU NATUREL, LA RIVIÈRE ARIÈGE.

La dimension écologique du projet :

L'ancienne station, construite en 1980, d'une capacité de 6000 habitants, n'était plus en mesure de garantir un traitement efficace des eaux usées (non-conformité à la Directive Eau Résiduaire Urbaine). Elle ne répondait plus aux besoins de développement démographique de ce secteur. Elle était parfois également responsable de nuisances olfactives vis-à-vis des habitations environnantes.

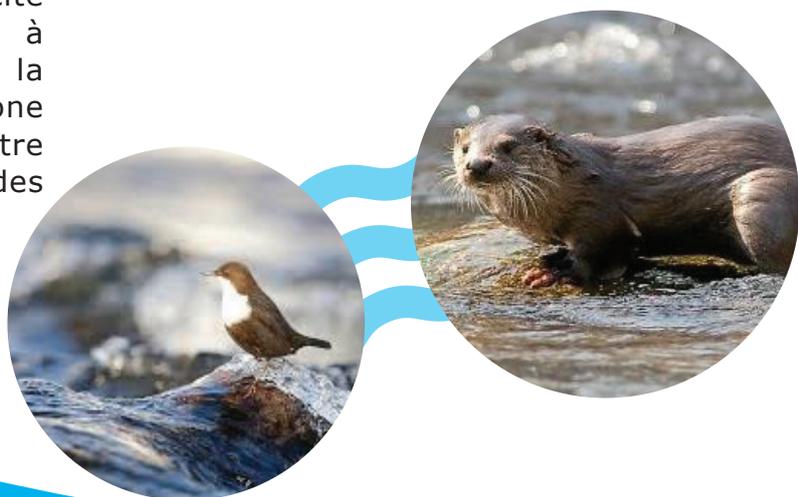
Afin de régler durablement certains problèmes environnementaux, sanitaires et de développement du territoire, le SMDEA a fixé un cap ambitieux en matière de performance épuratoire, d'efficacité énergétique, de traitement des boues et d'intégration paysagère pour la nouvelle station d'épuration du bassin de vie tarasconnais.

Cette nouvelle station, d'une capacité de traitement deux fois supérieure à l'ancienne station, est implantée sur la commune d'Arignac, au niveau de la zone industrielle du lieu-dit « Saou », en contre bas de la 2 fois 2 voies. La performance des

équipements installés permettra d'assurer la maîtrise des nuisances olfactives par confinement, ventilation et désodorisation.

Sa mise en service est un aboutissement pour le SMDEA, qui a passé, en partenariat avec la Communauté de Communes de Tarascon en charge de l'accès au nouveau site (pont qui franchit le Saurat), d'innombrables heures sur ce dossier très lourd au plan administratif.

Obtenir toutes les autorisations et dérogations nécessaires à l'avancement du projet n'a pas été une mince affaire ; il a fallu absolument se conformer aux règles draconiennes fixées par le Conseil National de la Protection de la Nature, en particulier pour préserver l'habitat naturel de deux espèces protégées : la loutre et le cingle plongeur (merle d'eau).





La participation du SMDEA à l'aménagement du territoire :

Sur ce système d'assainissement, les bénéficiaires actuels des équipements de collecte et de traitement des eaux usées sont les communes de : Tarascon-sur-Ariège, Rabat les trois seigneurs, Gourbit, Quié, Surba et Ussat village.

L'ancienne station d'épuration n'était plus en capacité de traiter les effluents supplémentaires.

Aucune extension du périmètre de collecte actuel n'était envisageable dans ces conditions, ce qui contraignait les communes non équipées, à instruire des nouveaux permis de construire en assainissement non collectif.

La conformité et la capacité de la nouvelle station d'épuration vont donc permettre de répondre aux objectifs des futurs Plans locaux d'urbanisme, mais aussi aux exigences de niveau de qualité des rejets fixées par l'Union Européenne et l'Etat français.

A terme, conformément à l'exécution du schéma directeur d'assainissement de l'agglomération de Tarascon, les communes environnantes non encore équipées, comme Arignac, pourront se raccorder et bénéficier, elles aussi, d'un service de collecte et de traitement des eaux usées.

La dimension économique du projet :

Au terme de ces travaux, ce sont plus de 4 500 000 euros HT qui auront été investis sur le bassin de Tarascon, afin de contribuer à l'amélioration de la qualité de vie des usagers et à la préservation du milieu naturel, en supprimant les rejets directs d'eaux usées dans la rivière Ariège.

Ces travaux permettront également aux communes raccordées de délivrer de nouveaux permis de construire.

La réalisation de cette opération conforte le SMDEA dans son rôle d'acteur pérenne du développement durable, en étant présent sur les domaines sanitaires, environnementaux, mais aussi sur l'aménagement du territoire de ses communes adhérentes.



LA RÉALISATION DE CETTE OPÉRATION CONFORTE LE SMDEA DANS SON RÔLE D'ACTEUR PÉRENNE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, EN ÉTANT PRÉSENT SUR LES DOMAINES SANITAIRES, ENVIRONNEMENTAUX, MAIS AUSSI SUR L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE DE SES COMMUNES ADHÉRENTES.

LES TRAVAUX ENGAGÉS

D'une capacité de 12 200 équivalents habitants, soit plus du double de la capacité de l'ancienne station, et de type boues activées à aération prolongée, la nouvelle station d'épuration du bassin de Tarascon sur Ariège permettra :

- le traitement des pollutions carbonée, azotée (nitrification-dénitrification) et phosphorée par boues activées,
- le traitement des matières exogènes du type graisses, matières de vidange, produits de curage de réseaux, etc.),
- le traitement des boues (stabilisation et déshydratation),
- une maîtrise des nuisances par confinement, ventilation et désodorisation.

Le basculement des effluents de l'ancienne vers la nouvelle station s'est effectué le 7 juin 2018. Il a été suivi d'une phase de mise en régime de 2 mois, ainsi que d'une phase d'observation d'un mois, nécessaire à la validation de la garantie constructeur, avant la réception des travaux.

Des travaux nécessaires au-delà de la station d'épuration

Le SMDEA porte le projet dans son intégralité, depuis la construction de la nouvelle station d'épuration sur le site d'Arignac, jusqu'au démantèlement de l'ancienne station d'épuration prévu d'ici 2 ans.

D'un point de vue fonctionnel, la construction d'un réseau de transfert d'une longueur de 1094 mètres a été nécessaire pour acheminer, via un refoulement par pompage, les effluents de l'ancienne station, vers la nouvelle.

PLANNING ET DELAI D'EXECUTION

Début des travaux : août 2016

Fin des travaux : juillet 2018

Mise en régime et phase d'observation : juillet-août 2018

Réception des travaux : septembre 2018

LES ENTREPRISES

La maîtrise d'œuvre de l'opération est assurée par le bureau d'études ARRAGON.

Les travaux concernant la station d'épuration ont été confiés au groupement d'entreprises : SOGEA/MUNOZ/SANTERNE. Les travaux concernant le réseau de transfert des effluents de l'ancienne vers la nouvelle station ont été confiés au groupement conjoint d'entreprises ariégeoises (RESEAUX SA-SANCHEZ-MALET-AZUARA-VIVANCOS-COLAS SNS).

Les travaux de réaménagement du poste de relevage ont été réalisés par les équipes d'électromécaniciens et de tuyauteurs du SMDEA, en régie.

PLAN DE FINANCEMENT

Le montant total de l'opération s'élève à 4 572 176 € HT et se décompose comme suit :

- Reconstruction de la station d'épuration : 4 128 847 € HT
- Réseau de transfert de l'ancienne jusqu'à la nouvelle station : 443 329 € HT

Ces travaux, financés à 63%, ont été réalisables grâce au soutien financier important du Conseil Départemental de l'Ariège et de l'Agence de l'Eau Adour Garonne.

